

Séance du Conseil Municipal en date du 24 Novembre 2023

Nombre de conseillers	
- En exercice	15
- Présents	14
- Votants	14
- Absent(s) excusé(s)	0
- Absent(s)	1
- Exclus	0
- Pouvoir	0
DATE CONVOCATION	20/11/2023

De la commune de : **ESTIVAREILLES**
Séance du : **24 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt quatre novembre à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M BARTHELEMY Pierre, Maire.

	P	A	A		P	A	A		P	A	A
BARD Solange	X			CARRIER Charlotte	X			FRERY Eglantine	X		
BARTHELEMY Pierre	X			CLAVERO Daniel	X			GHILAS Sofiane	X		
BEYSSAC Jean-Marc	X			COURTINEL Kévin	X			KURNIK Henriette	X		
BLANC Claudius	X			DUBILLOT Mattéo	X			MEREO Bruno	X		
CARRIER Alexis	X			FAYET Bélanda			X	TROUSSIEUX Elodie	X		

* **Secrétaire séance** : TROUSSIEUX Elodie **Secrétaire auxiliaire** : SEGUY-FAVIER Julien

* **Pouvoir(s)** : RAS

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la dernière séance
- Finalisation de la procédure de reprises des concessions funéraires
- Avenant à la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de LFA
- Demande de subvention 4l trophy
- Etude de devis
- Questions diverses
- Renseignements divers

Le procès-verbal du dernier conseil a été approuvé à l'unanimité.

DEL N°01- 24/11/23 FINALISATION DE LA PROCEDURE DE REPRISES DES CONCESSIONS FUNERAIRES

M. Le Maire présente à l'assemblée la procédure de reprises des concessions funéraires. 18 concessions sont à reprendre. Le budget pour exhumer est à la charge de la commune. Des devis sont à prévoir.

Aujourd'hui il est question de finaliser la procédure des reprises des concessions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la finalisation de la procédure de reprises des concessions funéraires.

DEL N°02- 24/11/23 - AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE AUPRES DE LFA

M. Le Maire présente à l'assemblée l'avenant à la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de LFA

La commune est remboursée par LFA pour le travail des agents techniques communaux sur la voirie communautaire.

Au vu de l'inflation et de l'augmentation du coût d'entretien des voies, LFA propose une augmentation de 1% de l'enveloppe rétroactifs à 5 ans donc 5% d'augmentation pour 2023 en contrepartie ces 1% seront soustraits du coût global des travaux donc moins de travaux pourront être effectués.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant à la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de LFA selon le détail ci-dessus.

DEL N°03- 24/11/23 DEMANDE DE SUBVENTION 4L TROPHY

M. Le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention pour la participation au 4L Trophy de M. DUBILLOT. Un projet pédagogique doit être mis en place en contrepartie. Il est proposé une location gratuite de salle sous condition de projet pédagogique avec l'école.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité une gratuité de salle pour l'association 4l trophy sous condition d'un projet pédagogique avec l'école.

ETUDE DE DEVIS

- Mise en sécurité du coffret électrique du clocher : entreprise BODET, coffret électrique = 2264€ / moteur volé de la cloche, angelus = 1790€ + 840€ de MO, 467€ de frais soit un total de 6201€ HT
- Empierrement du parking de l'école : faire les travaux avec notre équipement et les employés communaux, garder une partie en terre, parking empierré 20 cm épais, estimation pierre 3266€ puis finition 31.5 estimé 1151€ + location = 5000€ environ

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Crèche église, ouvert à la population. Samedi 16 décembre à 10H
- Compromis vente maison sans maitre, fixé à vendredi 1^{er} décembre
- Organisation des vœux : vendredi 19 janvier à 19h
- L'aménagement du carrefour de Pichillon est en cours
- Gendarmerie propose étude gratuite de vidéo protection
- Mercredi installation container à verre vers le parking de la boul

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h

Le Maire,
Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,
Elodie TROUSSIEUX

